



## Comité Social et Economique

### Coronavirus, 4<sup>e</sup> semaine de confinement, restons solidaires

**« Chaque salarié en chômage partiel ou en télétravail est utile au bon fonctionnement du journal et c'est pour cela d'ailleurs qu'il reste à disposition de l'entreprise »** M. Echelard.

**Le taux global de chômage partiel** est **théorique** et **maximum**. Ce taux est en fait **variable** selon les **besoins** et les **salariés**. Il peut donc évoluer à la hausse ou à la baisse durant toute la période de confinement.

Questions évoquées ce jour :

**Covid-19, 45** cas déclarés de suspicion avec arrêt maladie à la rédaction. A priori aucun cas d'hospitalisation. Aucun cas à l'industrie, mais aucune estimation pour les autres secteurs. La CGT déplore ce non-retour qui laisse les salariés dans le flou.

**Dépistage.** Les médecins du travail seront habilités à rédiger des arrêts maladie et à pratiquer des tests de dépistage Covid-19, mais attendent les réponses gouvernementales au niveau des décrets. S'il s'avère que c'est possible, la direction fera tout pour mettre le dispositif en place.

**Port du masque.** L'entreprise cherche à passer des commandes de masques mais les prix se sont envolés de manière phénoménale. Le marché est très tendu. Elle souhaite trouver le meilleur prix. Selon le Dr Day, 270 000 masques seront nécessaires pour l'entreprise. Seuls les FFP2 sont efficaces et non les masques chirurgicaux ou autres non homologués. Ils ne doivent être considérés que comme un complément pour protéger les autres, un geste altruiste, mais complémentaire à toutes les autres mesures barrières.

**Ménage.** Nous redemandons que le ménage ne soit pas réduit mais au contraire poussé jusqu'à la désinfection de tout le matériel et des locaux avec des produits appropriés et du matériel jetable, afin de ne pas déplacer le virus. Il est impensable d'imaginer une reprise sans ce minimum de précaution. **La direction**

**s'engage à vérifier auprès des prestataires qu'ils suivent bien le protocole de désinfection avec les moyens nécessaires. Et va faire une relance auprès des prestataires extérieurs qui sont en charge des rédactions.**

**Aspects économiques et impacts financier :** Pour l'instant, le manque de visibilité ne permet que des projections à très court terme, cependant la trésorerie n'est pas altérée car notre socle d'abonnements représente 2/3 de notre structure économique. Mais lorsqu'il y aura la relance, cet amortisseur ne jouera plus, cela sera plus compliqué : quels seront les comportements des annonceurs, commerçants, citoyens ? C'est pourquoi L'Alliance, qui regroupe les éditeurs, demande une aide fiscale afin de pousser les entreprises à investir dans la publicité pour relancer l'économie générale. **L'abonnement numérique gratuit se termine ce soir.** Une nouvelle offre sera faite via une contribution de l'abonné. Des points de fragilité ont été pointés et la direction en tirera les conséquences, notamment pour le centre d'appel.

**Accord télétravail.** Il est une fois de plus repoussé à la demande du SNJ et la CFE-CGC alors que la CGT a donné un avis favorable. Pour la CGT, cette période qui chamboule le fonctionnement de l'Entreprise concerne un « télétravail dégradé » non encadré et ne doit pas interférer avec cet accord.

**Evaluation des risques professionnels.** Appelé DUER, C'est un document obligatoire annuel qui répertorie tous les risques sur tous les postes de travail. Or nous n'en voyons jamais la couleur... Sauf cette année. Mais de manière incomplète car seuls les risques physiques y sont mentionnés. Rien sur les risques psychologiques. D'autre part ce DUER doit déboucher sur un Plan de prévention découlant des risques identifiés (Papriact). On a beau insister, rien n'avance... Alors on le rappelle : c'est une obligation légale.

La CGT demande donc à la direction de rajouter au DUER la partie risques psychologiques pour chaque poste... Et dans la foulée un Papriact. Elle a donc donné un avis défavorable.

**Organisation :** concernant les horaires des **SR** dans certains départements qui ont été décalés avec un horaire de fin plus tardif, la question sera transmise à Jean-Georges Chatelet.

**Diminution du nombre de pages locales.** De combien et quel impact sur les correspondants ? Depuis le confinement, de 300 pages d'informations locales et départementales, nous en produisons au maximum 120 pages quotidiennement. L'impact pour les correspondants n'a pas été analysé à ce jour.

**Chômage partiel temporaire.** La Direccte a validé ce jour le plan de chômage partiel pour Ouest France. L'entreprise devra fonctionner avec cette enveloppe et pourra donc faire fluctuer les taux d'activités – décidés par l'encadrement et

les RRH - des salariés en fonction des besoins. Un CSE extraordinaire est programmé la semaine prochaine.

**Teams** : l'outil a été agréé pour le groupe car il répond aux exigences de sécurité que n'ont pas Slake et Whatsapp. Cependant il reste encore des paramétrages à effectuer. Il sera généralisé à toute l'entreprise.

**Arrêt maladie pour garde d'enfants.** Il est possible y compris pour ceux qui pourraient télétravailler. L'entreprise n'a formulé aucun refus des demandes de salariés.

**Embauche des journalistes en CDI programmées au 1<sup>er</sup> semestre 2020.** Pas d'incidence, la commission suit son cours.

**La Chevrolière** : pourquoi un tel turnover au poste de responsable maintenance ? La direction n'a pas répondu à la question. Elle précise que ce sont pour des raisons personnelles liées à un projet professionnel que le dernier responsable en date à quitter l'entreprise. **La CGT demande que l'offre de poste soit proposée et privilégiée en interne.**

**Paie d'avril** : pour les salariés qui sont en chômage partiel depuis le 19 mars aucun changement sur leur fiche de paie. Quels seront les impacts sur celle du mois d'avril concernant les heures comptabilisées pour valider un trimestre à la retraite ? Le nombre d'heure sera-t-il suffisant pour valider le second trimestre 2020 ? La direction travaille sur ce sujet et attend aussi des directives du gouvernement.

Prochain CSE extraordinaire le 16 avril concernant les modalités de poursuite du chômage partiel et du télétravail. **La CGT se battra pour le maintien des salaires à 100%.**

**Prenez soin de vous et même en confinement évitez l'isolement, restez connecté même à distance, avec vos collègues, parents, proches, amis et vos délégués qui sont toujours à votre écoute.**

Vos élu-e-s CGT

Rennes, le 9 avril 2020